

CATALOGUE
2009

FAISONS ENSEMBLE
UN PAS VERS L'AVENIR...

garanti
résistant
économique
écologique



TECHNAFLON  [®]

LES **ECO**CONDUITS DE FUMÉES

LE PRODUIT LE **+** QUALITATIF & LE **-** CHER DU MARCHÉ



**NOS CONDUITS
NE SONT PAS EN SIMPLE PLASTIQUE
MAIS EN...**

PVDF

Totalement innovants, les **ECO**conduits de fumées **TECHNAFLON** sont en Polyfluorure de Vinylidène : **recyclables** et **résistants** aux acides, aux rayons UV et aux températures élevées.

Solution durable, étanche, en pression et en dépression, à l'**intérieur** comme à l'**extérieur**, les **ECO**conduits **TECHNAFLON** offrent une sécurité optimale et écologique.



- Résistent aux UV
- Résistent aux acides
- Différents diamètres
- Récupération, traitement des condensâts
- Chaudières basse température, à haut rendement ou à condensation
- **Température maxi 160°**
- Flexible
- Rigide
- Réduction des gaz à effet de serre
- Attention !
Ne pas isoler les conduits



FOUL / GAZ

CRÉATION DE CONDUIT RIGIDE



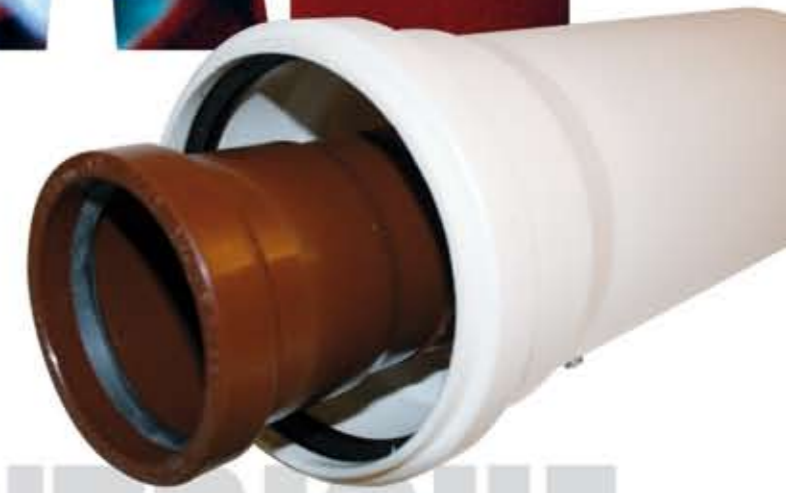
- Conduits de fumées
Intérieurs ou extérieurs sans isolation
- Tube rigide de 75 à 315mm
- Longueur de 0,5 à 5 m

TUBAGE FLEXIBLE



- Tubage dans conduits maçonnés
droits ou déviés
- Tube souple de 80 à 200 mm
- Livraison à dimension ou en bobines

CONCENTRIQUE



Système LAS **concentrique** qui permet de puiser l'air comburant de la chaudière dans l'espace annulaire du conduit maçonné ou montage indépendant de l'air ambiant. La nature du matériau **PVDF** utilisé, permet de raccorder la chaudière en **flexible concentrique**, même à l'horizontal, car les joints sont étanches, et le matériau ne s'altère pas au contact de l'acide même chaud.

L'alternative à la ventouse horizontale. Ce système permet de prendre l'air comburant en façade des habitations, d'évacuer ainsi les produits de combustion au-delà des ouvertures habituelles : aérations, fenêtres, voisins... Avec notre principe de condensation forcée, nos conduits non isolés condensent le maximum de polluants. Néanmoins, il reste des produits de combustion à extraire, autant le faire de façon réfléchie.

FILOUL/GAZ FLEXIBLE

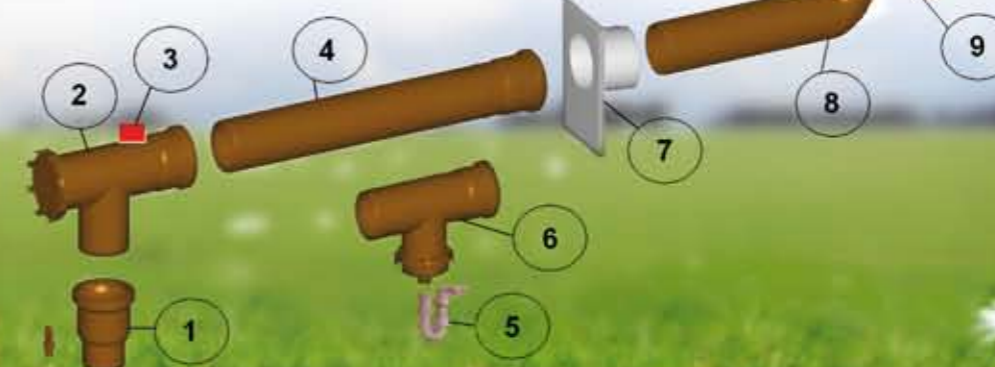
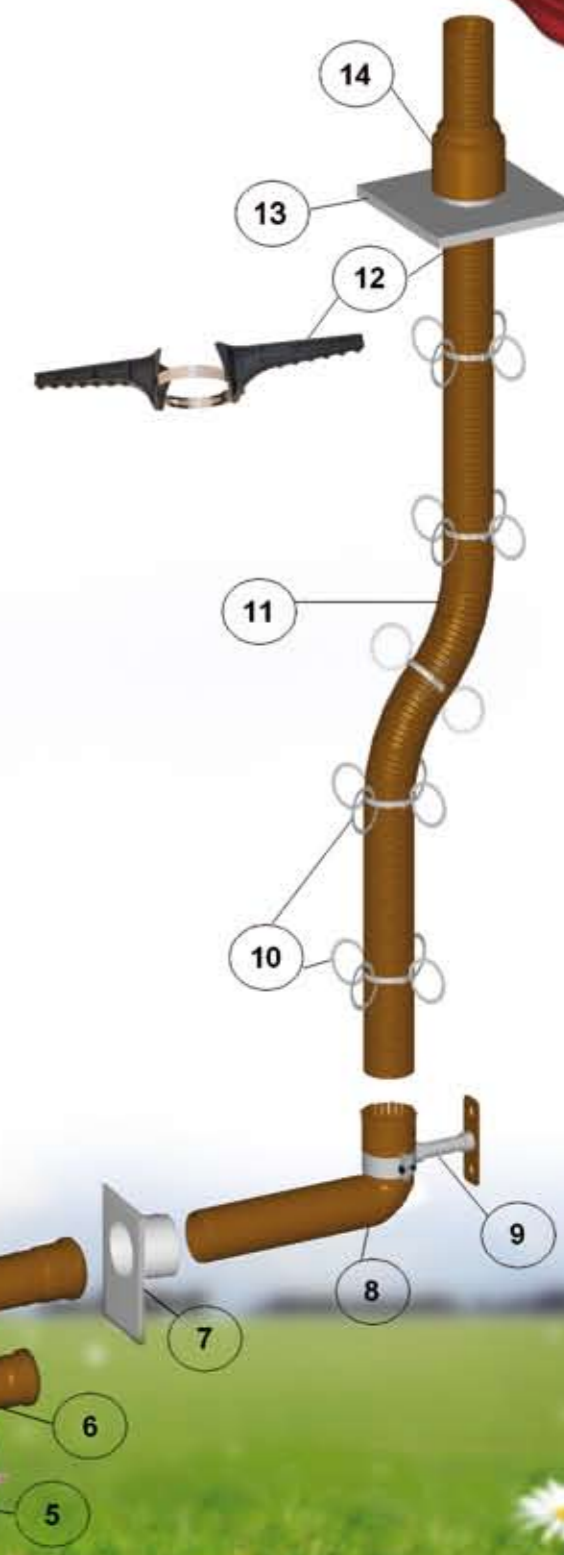
**GARANTIE
30
ANS**

N°	Désignation	DN 80	DN 100	DN 125	DN 140	DN 160	DN 200
1	Raccord chaudière	Voir tableau page 12					
2	Té de base avec visite	75 512	90 512	125 512	140 512	160 512	200 512
3	THERMONATOR	44A	44A	44A	44A	44A	44A
4	Tube avec manchon lg 50 cm	75 005	90 005	125 005	140 005	160 005	200 005
4.1	Tube avec manchon lg 1m	75 010	90 010	125 010	140 010	160 010	200 010
4.2	Tube avec manchon lg 2m	75 020	90 020	125 020	140 020	160 020	200 020
4.3	Tube avec manchon lg 3m	75 030	90 030	125 030	140 030	160 030	200 030
5	Siphon pression	70	70	70	70	70	70
6	Purge horizontale (facultatif)	75 076	90 076	125 076	140 076	160 076	200 076
7	Plaque murale	2 110	2 110	2 160	2 160	2 160	X
7.1	Plaque murale ventilée brune	3 110	3 110	3 160	3 160	3 160	X
7.2	Plaque murale non ventilée blanche	1 110	1 110	1 160	1 160	1 160	X
8	Module de base + fixation	80 369	X	X	X	X	X
8.1	Module de base + purge	80 390	100 390	125 390	140 390	160 390	200 390
8.2	Coude de base 45° flexible	80 064	100 064	125 064	140 064	160 064	200 064
9	Collier de fixation	30 075	30 090	30 125	30 140	30 160	30 200
9.1	Collier de fixation couleur	31 075	31 090	31 125	31 140	31 160	31 200
10	Collier de centrage	60 125	60 125	60 125	60 160	60 160	60 250
11	Tube flexible à la coupe	80 103	100 103	125 103	140 103	160 103	200 103
11.1	Tube flexible couronne	80 350	100 350	125 330	140 330	160 330	200 330
12	Collier de soutien	9 075	9 125	9 125	9 160	9 160	9 200
13	Plaque de finition 40x40	34 090	34 100	34 125	34 160	34 160	X
13.1	Plaque de finition 50x50	35 090	35 100	35 125	35 160	35 160	35 200
14	Manchon de finition	80 181	100 181	125 181	140 181	160 181	200 181
	Graisse silicone	91	91	91	91	91	91
	Caisson neutralisation	50	50	50	50	50	50
	Té de visite rigide	75 074	90 074	125 074	140 074	160 074	200 074
	Té de visite flexible	80 375	100 375	125 375	140 375	160 375	200 375
	Coupleur flexible	80 372	100 372	125 372	140 372	160 372	200 372
	Coupleur rigide/flexible	80 374	100 374	125 374	140 374	160 374	200 374
	Coude 45° rigide	75 061	90 061	125 061	140 061	160 061	200 061

Détail des pièces nécessaires TYPE B22/B23P

Conduits en pression

Attention système étanche à 5000Pa.



FIUOL/GAZ RIGIDE

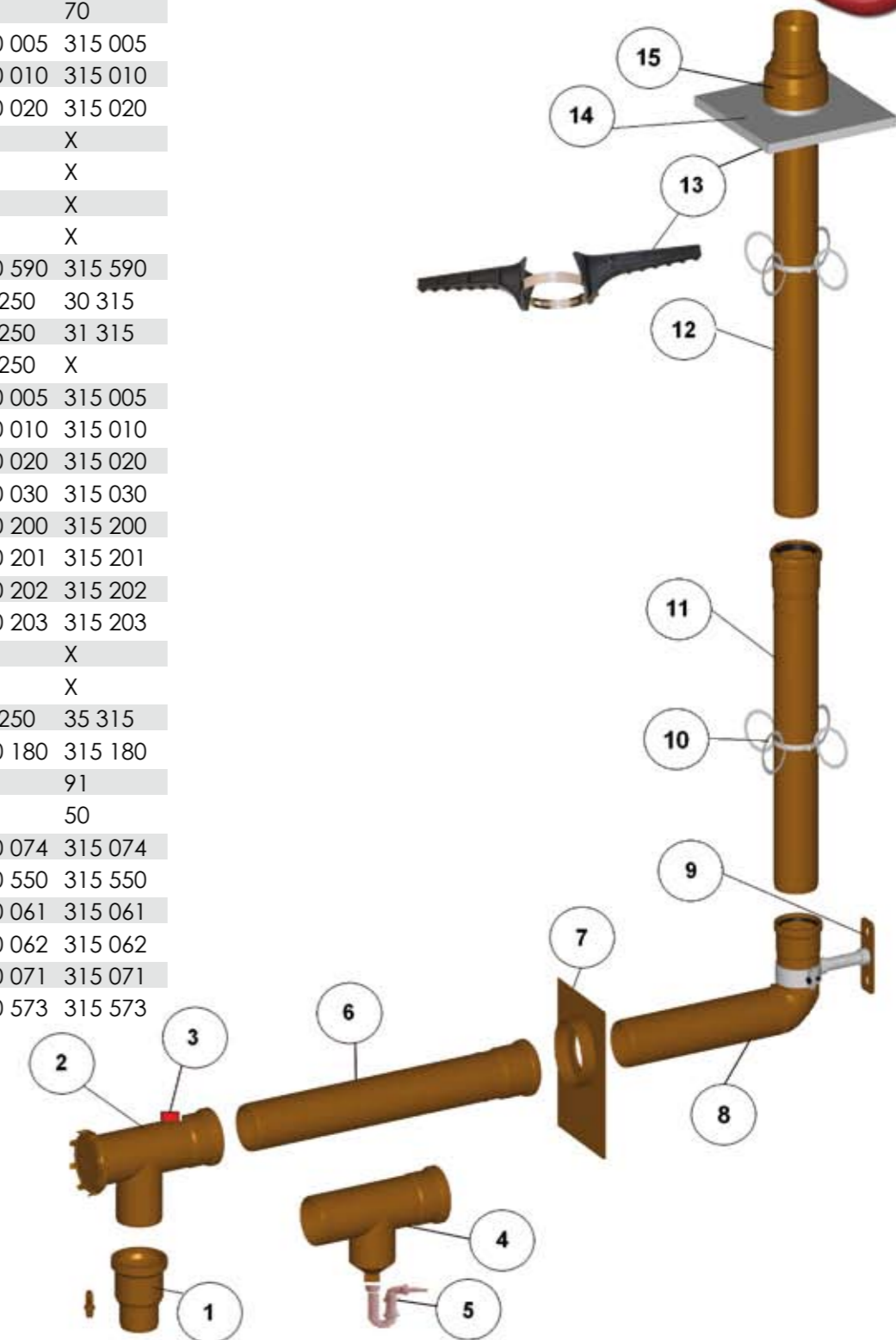
**GARANTIE
30
ANS**

N°	Désignation	DN 75	DN 90	DN 110	DN 125	DN 140	DN 160	DN 200	DN 250	DN 315	
1	Raccord chaudière	Voir tableau page 12									
2	Té de base avec visite	75 512	90 512	110 512	125 512	140 512	160 512	200 512	250 512	315 512	
3	Thermonator	44A	44A	44A	44A	44A	44A	44A	44A	44A	
4	Purge horizontale	75 076	90 076	110 076	125 076	140 076	160 076	200 076	250 076	315 076	
5	Siphon	70	70	70	70	70	70	70	70	70	
6	Tube avec manchon lg 0,50	75 005	90 005	110 005	125 005	140 005	160 005	200 005	250 005	315 005	
6.1	Tube avec manchon lg 1m	75 010	90 010	110 010	125 010	140 010	160 010	200 010	250 010	315 010	
6.2	Tube avec manchon lg 2m	75 020	90 020	110 020	125 020	140 020	160 020	200 020	250 020	315 020	
7	Plaque murale ventilée blanche	2 110	2 110	2 110	2 160	2 160	2 160	X	X	X	
7.1	Plaque murale ventilée brune	3 110	3 110	3 110	3 160	3 160	3 160	X	X	X	
7.2	Plaque murale non ventilée blanche	1 110	1 110	1 110	1 160	1 160	1 160	X	X	X	
8	Module de base + fixation	75 369	X	X	X	X	X	X	X	X	
8.1	Module de base + purge	75 590	90 590	110 590	125 590	140 590	160 590	200 590	250 590	315 590	
9	Collier de fixation	30 075	30 090	30 110	30 125	30 140	30 160	30 200	30 250	30 315	
9.1	Collier de fixation couleur	31 075	31 090	31 110	31 125	31 140	31 160	31 200	31 250	31 315	
10	Collier de centrage	60 125	60 125	60 125	60 125	60 160	60 160	60 250	60 250	X	
11	Tube avec manchon lg 0,50	75 005	90 005	110 005	125 005	140 005	160 005	200 005	250 005	315 005	
11.1	Tube avec manchon lg 1m	75 010	90 010	110 010	125 010	140 010	160 010	200 010	250 010	315 010	
11.2	Tube avec manchon lg 2m	75 020	90 020	110 020	125 020	140 020	160 020	200 020	250 020	315 020	
11.3	Tube avec manchon lg 3m	75 030	90 030	110 030	125 030	140 030	160 030	200 030	250 030	315 030	
12	Tube de finition lg 0,50	75 200	90 200	110 200	125 200	140 200	160 200	200 200	250 200	315 200	
12.1	Tube de finition lg 1m	75 201	90 201	110 201	125 201	140 201	160 201	200 201	250 201	315 201	
12.2	Tube de finition lg 2m	75 202	90 202	110 202	125 202	140 202	160 202	200 202	250 202	315 202	
12.3	Tube de finition lg 3m	75 203	90 203	110 203	125 203	140 203	160 203	200 203	250 203	315 203	
13	Collier de soutien	9 075	9 125	9 125	9 125	9 160	9 160	9 250	X	X	
14	Plaque de finition 40x40	34 090	34 100	34 125	34 125	34 160	34 160	X	X	X	
14.1	Plaque de finition 50x50	35 090	35 100	35 125	35 125	35 160	35 160	35 200	35 250	35 315	
15	Manchon de finition	75 180	90 180	110 180	125 180	140 180	160 180	200 180	250 180	315 180	
	Graisse silicone	91	91	91	91	91	91	91	91	91	
	Caisson neutralisation	50	50	50	50	50	50	50	50	50	
	Té de visite rigide	75 074	90 074	110 074	125 074	140 074	160 074	200 074	250 074	315 074	
	Coupleur rigide	75 550	90 550	110 550	125 550	140 550	160 550	200 550	250 550	315 550	
	Coude 45° rigide	75 061	90 061	110 061	125 061	140 061	160 061	200 061	250 061	315 061	
	Coude 90° rigide	75 062	90 062	110 062	125 062	140 062	160 062	200 062	250 062	315 062	
	Jonction démontable	75 071	90 071	110 071	125 071	140 071	160 071	200 071	250 071	315 071	
	Coude de base + purge	75 573	90 573	110 573	125 573	140 573	160 573	200 573	250 573	315 573	

Détail des pièces nécessaires TYPE B22/B23P

Conduits en pression

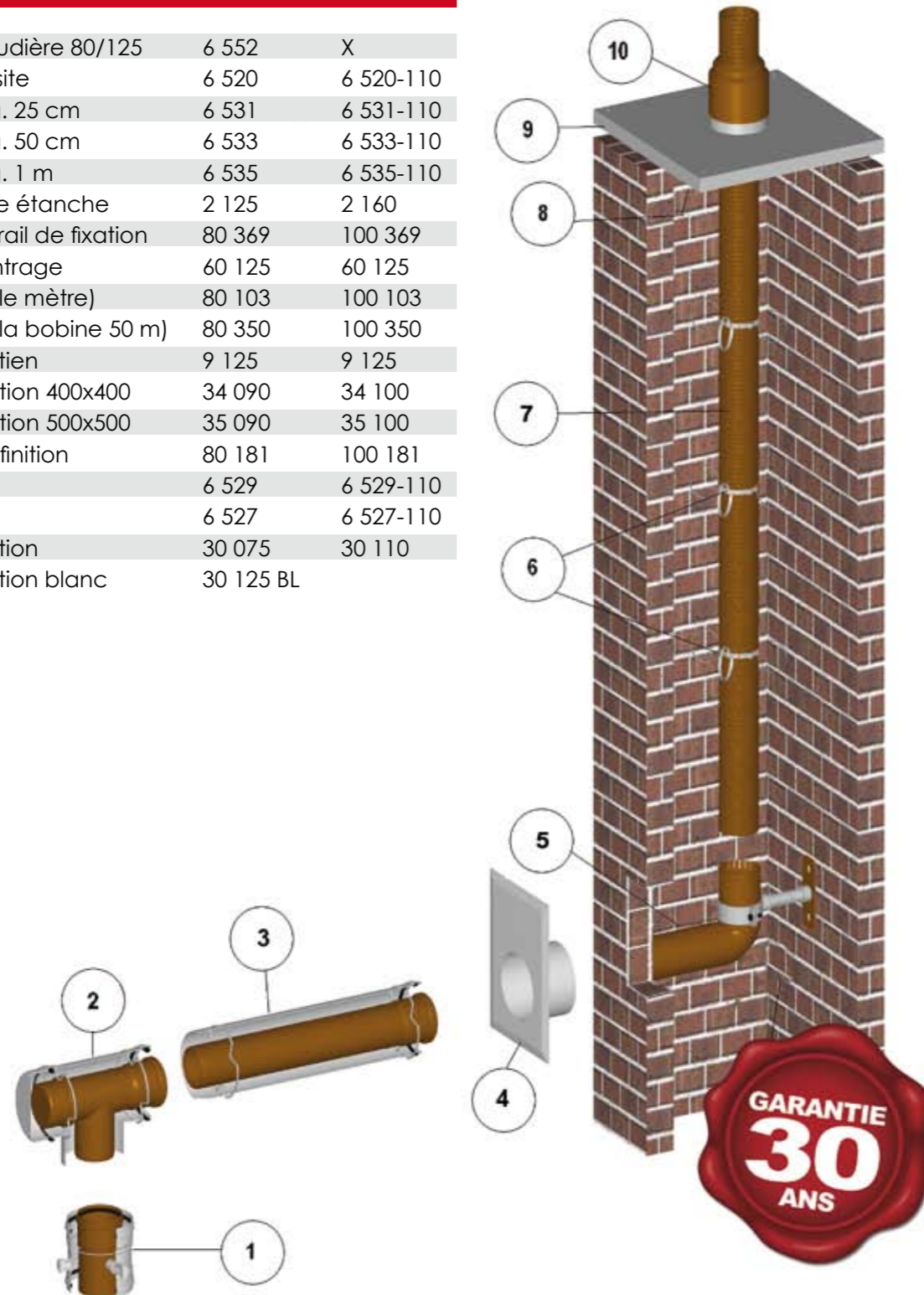
Attention système étanche à 5000Pa.



FIoul/GAZ FLEXIBLE CONCENTRIQUE

N°	Désignation	Réf. 75/125	Réf. 110/160
1	Raccord chaudière 80/125	6 552	X
2	Té de base visite	6 520	6 520-110
3	Tube LAS long. 25 cm	6 531	6 531-110
3.1	Tube LAS long. 50 cm	6 533	6 533-110
3.2	Tube LAS long. 1 m	6 535	6 535-110
4	Plaque murale étanche	2 125	2 160
5	Té de base + rail de fixation	80 369	100 369
6	Collier de centrage	60 125	60 125
7	Tube flexible (le mètre)	80 103	100 103
7.1	Tube flexible (la bobine 50 m)	80 350	100 350
8	Collier de soutien	9 125	9 125
9	Plaque de finition 400x400	34 090	34 100
9.1	Plaque de finition 500x500	35 090	35 100
10	Manchon de finition	80 181	100 181
	Coude 87°	6 529	6 529-110
	Coude 45°	6 527	6 527-110
	Collier de fixation	30 075	30 110
	Collier de fixation blanc	30 125 BL	

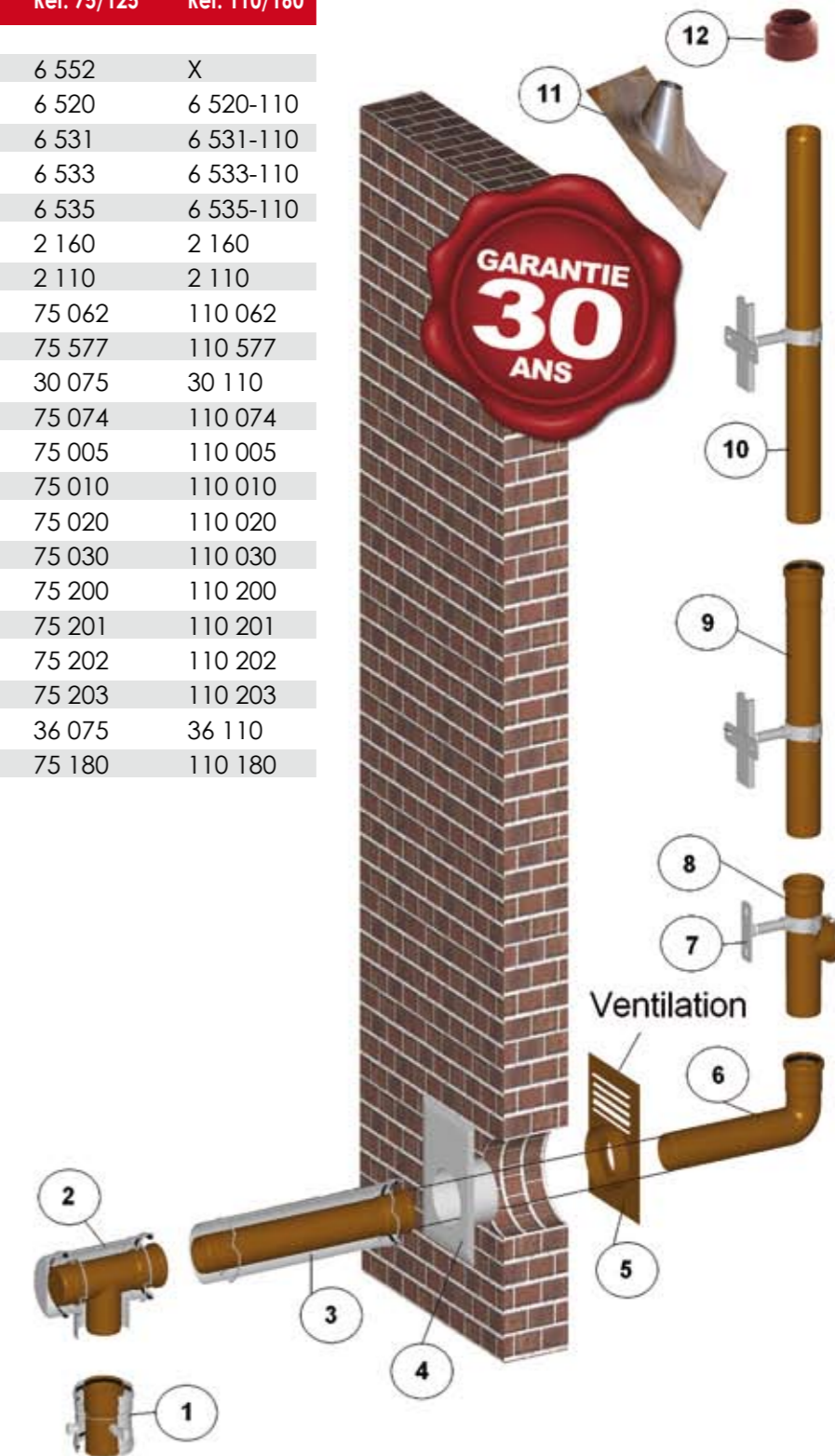
Montage TYPE C3



FIoul/GAZ RIGIDE CONCENTRIQUE

N°	Désignation	Réf. 75/125	Réf. 110/160
1	Raccord chaudière 80/125	6 552	X
2	Té de base visite	6 520	6 520-110
3	Tube LAS long. 25 cm	6 531	6 531-110
3.1	Tube LAS long. 50 cm	6 533	6 533-110
3.2	Tube LAS long. 1 m	6 535	6 535-110
4	Plaque étanche 125 à 160 mm	2 160	2 160
5	Grille ventilée	2 110	2 110
6	Coude 87° + 30 cm	75 062	110 062
6.1	Coude 87° + 50 cm	75 577	110 577
7	Collier de fixation	30 075	30 110
8	Té de visite	75 074	110 074
9	Tube manchonné 50 cm	75 005	110 005
9.1	Tube manchonné 1 m	75 010	110 010
9.2	Tube manchonné 2 m	75 020	110 020
9.3	Tube manchonné 3 m	75 030	110 030
10	Tube de finition 50 cm	75 200	110 200
10.1	Tube de finition 1 m	75 201	110 201
10.2	Tube de finition 2 m	75 202	110 202
10.3	Tube de finition 3 m	75 203	110 203
11	Solin base malléable	36 075	36 110
12	Manchon de finition	75 180	110 180

Détail des pièces nécessaires TYPE B22/B23P
Conduits en pression
Attention système étanche à 5000Pa.



FIUOL/GAZ ACCESSOIRES



RACCORD CHAUDIÈRE • Pour chaudière à condensation

Int. 60 Manchon 75 50 753	Int. 63 Manchon 75 50 751	Int. 63 Manchon 90 50 900	Int. 70 Manchon 75 50 752	Int. 70 Manchon 90 50 908	Int.75 Manchon 90 50 901	Int. 80 Manchon 110 50 102	Int.80 Manchon 125 50 135
---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--------------------------------	----------------------------------	---------------------------------

Int. 80 Manchon 75 50 754	Int. 80 Manchon 90 50 902	Int. 100 Manchon 125 50 131	Int. 100 Manchon 90 50 906	Int. 110 Manchon 90 50 907	Int.110 Manchon 125 50 110	Int. 150 Manchon 125 50 124	Int.150 Manchon 140 50 144
---------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Int. 150 Manchon 160 50 166	Int. 180 Manchon 140 50 145	Int. 180 Manchon 160 50 164	Int. 200 Manchon 160 50 163	Int. 250 Manchon 200 50 178	Int.300 Manchon 250 50 196
-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Autres dimensions sur demandes



ADAPTATEUR INOX • Réduction pour le raccordement entre le tube inox et le PVDF

Int.110 910 125	Int. 125 925 125	Int. 140 940 125	Int.160 960 139	Int. 200 920 180	Int. 250 950 250	Int. 315 915 300
910 130	925 130	940 130	960 150	920 200	950 300	915 350
910 139	925 139	940 139	960 154	920 250		
	925 150	940 150	960 180			
	925 154	940 154	960 200			

TE DE VISITE

DN 75 75 074	DN 90 90 074	DN 110 110 074	DN 125 125 074	DN 140 140 074	DN 160 160 074	DN 200 200 074	DN 250 250 074	DN 315 315 074
-----------------	-----------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

MODULE DE PURGE EMBOÎTABLE AVEC VISITE

DN 75 75 076	DN 90 90 076	DN 110 110 076	DN 125 125 076	DN 140 140 076	DN 160 160 076	DN 200 200 076	DN 250 250 076	DN 315 315 076
-----------------	-----------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

SUPPORT STATIQUE • Collier - Support - Patère - Permet de réaliser un pied pour le conduit.



DN 75 5 075	DN 90 5 090	DN 110 5 110	DN 125 5 125	DN 140 5 140	DN 160 5 160	DN 200 5 200	DN 250 5 250	DN 315 5 315
----------------	----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

BUSE DE PURGE • Pour chaudière en dépression



Référence 72

CHARBON DE BOIS ACTIF • Recharge pour caisson de neutralisation



Référence 64

MARBRE CONCASSÉ • Recharge pour caisson de neutralisation - Sac de 10 Kg



Référence 60

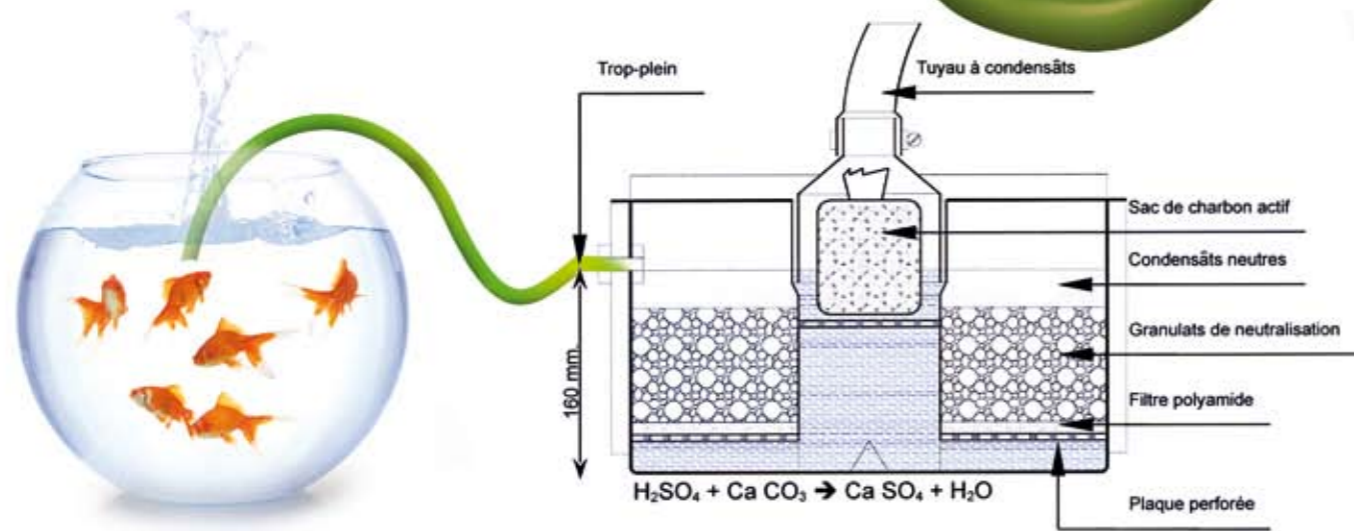
PEINTURE DE BASE • Primaire - Durcisseur - Pour une surface de 2,5 m²



Référence 98

L'ÉCOLOGIE SELON TECHNIFLON®

Techniflon
œuvre à la politique
de qualité de demain,
grâce à son concept novateur,
son matériau **recyclable à l'infini**
et son principe de récupération
et traitement de condensats.



Mode de fonctionnement

La condensation acide rejetée par le conduit de fumée, est canalisée jusqu'au tube vertical du caisson de neutralisation. Le charbon actif contenu dans ce tube, filtre les résidus d'hydrocarbures contenus dans les condensats (particules de suies). Par les ouvertures situées au bas du tube, les condensats acides arrivent sous la grille

en plastique, puis remontent par capillarité à travers la grille et le marbre concassé (hydroxyde de calcium) et des billes d'hydroxyde de magnésium, qui neutralisent l'acidité des condensats. Une fois neutralisés, ils peuvent s'écouler dans la canalisation par l'orifice du trop-plein. Des mesurette de pH sont jointes avec le caisson pour le contrôle.

I • CONCLUSION DU CONTRAT

1. La conclusion du contrat s'effectue exclusivement sur le fondement des présentes conditions générales de vente et de livraison.
2. Si l'acheteur fondait sa commande sur ses propres conditions générales de livraison, différentes des nôtres, seules cependant nos conditions de vente et de livraison seraient valides.

II • PRIX ET REGLEMENT

1. Toutes les offres sont sans engagement. Les prix indiqués dans les tarifs sont également sans engagement. La facturation s'effectue sur la base des prix en vigueur le jour de la livraison auxquels s'ajoute, le cas échéant, la TVA au taux légal.
2. S'il n'en est pas convenu différemment, les paiements sont à effectuer dans les 30 jours suivant la date de facture, sans déduction ou dans les dix jours suivant la date de la facture sous déduction du montant net de la facture d'un escompte de 2%.
3. Le co-contractant n'a pas le droit d'exercer un droit de rétention de paiement.
4. Une compensation n'est autorisée qu'avec une décision incontestée et/ou une créance constatée dans une décision ayant autorité de la chose jugée.
5. En cas de défaut de paiement aux échéances convenues ou de paiement différé, sans qu'il est besoin d'une mise en demeure préalable, les sommes dues porteront intérêt de plein droit au taux de la Banque de France, majoré de 4 points, sans que cette clause ne porte atteinte à l'exigibilité des sommes dues.
6. En cas de paiement échelonné, expressément accepté par le vendeur, le non-paiement d'une seule échéance à son terme rendra immédiatement exigible la totalité du prix, quelles que soient les conditions convenues antérieurement, même si les échéances ont donné lieu à l'établissement de traites acceptées.

III • DELAI DE LIVRAISON

1. Le délai de livraison est respecté si avant son expiration l'objet de la livraison a quitté l'usine ou si sa mise à disposition de l'acheteur a été annoncée. En cas de dépassement fautif du délai de plus d'un mois, l'acheteur est fondé à rétracter par écrit la commande passée.
2. Nous sommes libérés de nos obligations découlant d'une commande de livraison en cas de force majeure et autres événements que nous n'aurions pas à assumer, qui rendraient substantiellement difficile une livraison, la retarderaient ou la rendraient impossible, tels que perturbations dans l'entreprise de toutes sortes, retard de transport, difficultés d'approvisionnement de matériaux et d'énergie, conflits de travail, mesures administratives et défauts de livraison, livraisons non conformes ou tardives de la part de nos propres fournisseurs, les empêchements d'une nature temporaire ne nous libèrent cependant de nos obligations que pour la durée de l'empêchement auquel s'ajoute un délai approprié de remise en marche.
3. Les livraisons partielles sont autorisées autant que l'acheteur n'informe pas par écrit que des livraisons partielles contrediraient des intérêts justifiés.

IV • TRANSFERT DES RISQUES ET EXPEDITIONS

1. Les risques sont transférés au plus tard à l'acheteur, même si une livraison franco a été convenue, avec l'envoi des marchandises et même avec une livraison partielle.
2. Si le retard de l'expédition est la conséquence de circonstances imputables à l'acheteur, le risque est transféré à l'acheteur à partir du jour où l'expédition est prête. Dans le cas, les livraisons partielles sont autorisées sans tenir compte de l'article III alinéa 3.

V • PROPRIETE INDUSTRIELLE

Les dessins, les modes d'emploi, les devis et autres documents restent notre propriété et ne doivent pas être communiqués à des tiers.

VI • CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

1. Nous restons propriétaires des marchandises jusqu'à leur paiement complet.
2. L'acheteur est autorisé seulement dans le cadre d'une exploitation commerciale normale à vendre les marchandises livrées par nous sous réserve de propriété.
3. Le paiement effectué par remise de traite établie par nous et acceptée par l'acheteur est considéré seulement comme paiement si la traite est honorée par le tiré et nous sommes alors libérés de toute responsabilité y afférant, de sorte que la clause de réserve de propriété convenue et arrêtée par les présentes conditions (nonobstant d'autres conventions plus étendues) reste valable du moins jusqu'à l'encaissement de la traite. Il en est de même en cas de paiement par chèques.
4. a) Si le prix de vente fait l'objet d'un paiement différé, l'acheteur par rapport à celui que le précède, s'engage à revendre les marchandises vendues par nous sous réserve de propriété aux mêmes conditions que la clause de réserve de propriété avec laquelle les marchandises auraient été livrées. Sans respect de cette obligation, l'acheteur n'est pas autorisé à revendre les marchandises.

- b) Si l'acheteur ne respecte pas à notre égard ses obligations et se trouve être l'objet d'une procédure collective, il s'engage à nous permettre d'examiner ses livres comptable.
5. L'acheteur doit nous informer immédiatement de toutes saisies, confiscations et autres démembrements de la propriété émanant d'un tiers.
6. L'exercice de la revendication ainsi que la saisie des marchandises livrées ne valent pas résolution du contrat.

VII • SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1. Toutes les données de nos produits telles que mesures, poids, illustrations, descriptions et autres sont en valeurs approximatives usuelles dans notre branche. Tant que les limites afférentes à des variations, ne sont pas expressément stipulées dans la confirmation de commande, des modifications usuelles de notre branche sont admises.

VIII • RECLAMATIONS - GARANTIE

A la réception des marchandises, l'acheteur doit impérativement vérifier leur état, leur qualité et leur conformité au contrat. Toutes les réclamations relatives à un défaut des marchandises livrées doivent être formulées par écrit dans un délai de 48 heures à compter de la mise en service des marchandises, le vendeur se réservant toute mise en cause éventuelle du stockage et des conditions, avec toutes conséquences de droit. Toutes les réclamations relatives à une inexactitude dans les quantités ou à une référence erronée par rapport à l'offre acceptée ou à la confirmation de la commande par le vendeur, doivent être formulées par écrit dans un délai de 48 heures à réception des marchandises, sans négliger les recours contre le transporteur, à défaut de quoi la garantie cessera d'être acquise. A défaut d'accord, toute marchandise retournée sera tenue à la disposition de l'acheteur à ses frais, risques et périls, tous frais de transport de stockage, de manutention étant à charge de l'acheteur. Dans tous les cas, le retour des marchandises s'effectue aux frais, risques et périls de l'acheteur. La garantie du vendeur est limitée au choix du vendeur à la réparation ou remplacement ou à une réduction du prix des marchandises reconnues défectueuses par le vendeur en tenant compte de l'usage qui en a été fait. La garantie ne couvre pas des frais de main-d'œuvre et de transport. Pour procéder aux réparations nécessaires et/ou au remplacement au vu de notre appréciation, l'acheteur doit après information nous donner le temps nécessaire et la possibilité d'y procéder sans quoi notre responsabilité est exclue. La garantie est exclue si le défaut se rattache aux hypothèses suivantes :
a) la marchandise livrée a été réparée ou modifiée sans notre intervention ;
b) nos modes de montage et d'exploitation n'ont pas été respectés.

IX • AUTRES RESPONSABILITES CONTRACTUELLES

1. Notre responsabilité est engagée pour toutes les demandes de dommages et intérêts pour violation intentionnelle de nos obligations quel qu'en soit le motif en particulier pour impossibilité, retard, livraisons défectueuses, responsabilités du fait des produits.
2. En cas de négligence grave et légère notre responsabilité est engagée comme suit :
nous répondons des fautes lourdes de nos mandataires sociaux, représentants légaux et cadres supérieurs pour les cas typiques et prévisibles de dommages. Il en est de même pour nos autres employés et préposés, s'il y a violation d'une obligation essentielle. Dans les autres cas, notre responsabilité pour négligence grave est exclue ; nous sommes responsables en cas de violation par négligence d'une obligation essentielle pour les cas typiques et prévisibles de dommages. Dans les autres cas, notre responsabilité pour négligence légère est exclue.

X • CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de non-respect d'une quelconque des obligations de l'acheteur par celui-ci, la vente sera résiliée de plein droit et les marchandises doivent être restituées au vendeur si bon lui semble : sans préjudice de tout dommage et intérêt que le vendeur pourrait faire valoir à l'égard de l'acheteur, sous un délai de 48 heures après la mise en demeure restée sans effet. Dans ce cas, le vendeur est autorisé à réclamer à l'acheteur une indemnité forfaitaire de 10 % du montant de la vente.

XI • CLAUSES D'ATTRIBUTION ET DE JURIDICTION

Tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable seront soumis à la juridiction du Tribunal de Commerce dans lequel se trouve le siège du vendeur, quelles que soient les conditions de ventes et le mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, le vendeur se réservant le droit de saisir le tribunal territorialement compétent dont relève le siège de l'acheteur.

Photos non contractuelles, sous réserve de modification.

CONDITIONS DE LIVRAISON ET DE FACTURATION

Livraison France métropolitaine assurée franco pour le montant net de 760€
Pour une facturation d'un montant inférieur, forfait de 35€

TECHNAFLON®

LES **ECO**CONDUITS DE FUMÉES

60 rue des Potiers • 67660 Betschdorf
Tél. 03 88 54 77 99 • Fax 03 88 80 45 32
info@technaflon.fr

www.technaflon.fr

N° de TVA FR 23383636297